

Vaud : association des familles monoparentales : 20 ans et trop peu de changements

Autor(en): **Klein, Sylviane**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **84 (1996)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Valais/Zoug

Plusieurs cantons ont relevé le montant des allocations pour enfants au début de 1996. Selon les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les cantons de Zoug et du Valais arrivent en tête, avec 200 francs versés pour les deux premiers enfants. Viennent ensuite Fribourg (190 francs par enfant), le Tessin (183.-), Nidwald (175.-), Uri, Obwald et Soleure (170.- chacun), Thurgovie (135.-) et Genève (135.- pour les enfants en dessous de dix ans). Le canton de Vaud est lanterne rouge, avec un minimum légal de 130 francs par enfant (chaque caisse pouvant cependant verser plus selon ses possibilités financières).

Source: Société pour le développement de l'économie suisse.

Vaud

Association des familles monoparentales: 20 ans et trop peu de changements

«Nous n'avions pas d'argent. Pour la première rencontre, chacune d'entre nous avait apporté sa chaise». Eliane Mayor se souvient d'un certain mois de mai 1976. Aux côtés de l'ethnologue Marie-Ellen Chatwin, elle était l'une des membres fondatrices de la toute première association en Suisse «des femmes mères chefs de famille». Devenue depuis l'Association de familles monoparentales et recomposées, l'AFMR-Lausanne vient

de fêter son vingtième anniversaire.

«Vingt ans d'entraide et de combats pacifistes. Voulez-vous nous forcer à devenir agressifs et revendicateurs? Ou allez-vous nous offrir la possibilité d'avancer main dans la main en nous écoutant et en acceptant de bâtir avec nous une politique familiale offrant un avenir à nos enfants, lesquels seront les responsables, les idéologues, penseurs et décideurs de demain?», s'indigne le nouveau président de l'association, Thomas Riedi, à l'encontre des politiciens et autres décideurs de ce pays. Car la situation des familles monoparentales a peu évolué en vingt ans. Ce type de familles n'y est encore guère reconnu. Une étude de l'OCDE démontre pourtant qu'en Europe près d'un enfant sur trois – avant l'âge de 16 ans – passe une période de sa vie avec un seul de ses parents.

Thomas Riedi évoque la solitude au quotidien et la précarité dans laquelle se trouve la majeure partie de ces familles, «une pauvreté qui existe de façon endémique au moment où l'un des conjoints s'en va». Cette situation concerne 16,1% des familles suisses et 14,3% des ménages vaudois avec enfants. Dans 83% des cas, c'est la mère qui joue le rôle de cheffe de famille. Femmes divorcées (40%) ou veuves (35%), mères célibataires, elles tentent de joindre les deux bouts... du porte-monnaie et de l'éducation de leurs enfants.

Des conditions de vie précaires qui finissent par avoir des conséquences néfastes sur la santé psychique et physique des membres de la famille. Et qui conduisent le plus souvent à l'exclusion. L'on sait désormais que le 70% des familles monoparentales vit au-dessous du seuil de pauvreté. «Un sujet intéressant pour les médias, constate mi-amère, mi-reconnaissante, Nicole Matthey, présidente de l'association vaudoise jusqu'en mars dernier. Un vrai pauvre en Suisse, à notre époque, ça vaut le détour! On nous étudie, on nous ausculte, on nous interroge (...). Avis aux amateurs! On cherche pauvres pour confessions aux médias!!!» Elle rend pourtant hommage à ces derniers qui, devant l'indifférence des dirigeants, se sont fait les porte-parole des familles monoparentales, faisant par là avancer un peu leur cause.

Lutte contre la pauvreté, révision de la fiscalité – notamment pour obtenir la possibilité de déduire les frais de garde des enfants –, nouvelle loi touchant le BRAPA et promotion de réseaux d'entraide, tels sont les objectifs à court terme de l'association vaudoise. A côté de cela restent les buts premiers:

accueillir, aider, soulager les familles en détresse, organiser des rencontres, des sorties, des conférences.

Sylviane Klein

Trois façons de soutenir l'AFMR: devenir membre de soutien par un don important, verser des dons au «fonds catastrophe» ou pour la fête de Noël, parrainer une famille en difficulté.

Renseignements: Association de familles monoparentales et recomposées.

Eglantine 6, 1006 Lausanne, tél. 021 312 16 40.

COP 10-14868 - 4

UN MOT ENCORE

La Ville de Lausanne a lancé le «fonds du 700» pour venir en aide aux familles en détresse. Faute de demandes, la dernière séance a été annulée. Avis aux personnes dans le besoin, qu'elles n'hésitent pas à s'adresser à l'AFMR ou auprès de n'importe quel organisme lausannois s'occupant de la famille.

La Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne et le Service des Hospices cantonaux mettent au concours le poste de

professeur ordinaire chef du Service de Chirurgie pédiatrique

du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).



Les candidat(e)s doivent être au bénéfice du titre FMH de chirurgie infantile ou d'un titre jugé équivalent.

Les dossiers de candidatures (curriculum vitae, liste de publications et documents usuels) sont à adresser au professeur C. Perret, Doyen de la Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, CH-1005 Lausanne, avant le 30 juin 1996. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

ABONNEZ-VOUS

Fr. 60.-*

pour recevoir



- ☐ chez vous pendant une année
☐ ou si vous hésitez, optez pour le recevoir 3 mois à l'essai gratuitement

Nom

Prénom

Adresse

N° postal et lieu

* (AVS, chômage Fr. 48.-, abonnement de soutien: Fr. 70.- ou plus, étranger Fr. 65.-)

A renvoyer à: **Femmes suisses, case postale 1345,
1227 Carouge - GE**